

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2020

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :

Relevé des décisions du bureau communautaire du 5 décembre 2019.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

Liste des marchés à procédure adaptée signés par le Président sur l'année 2019.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte-rendu du conseil communautaire du 19 décembre 2019.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le Budget primitif principal 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses 54 694 961.12 €	Dépenses 138 869 036.17 €
Recettes 54 694 961.12 €	Recettes 138 869 036.17 €

**A ADOPTE le Budget Primitif Principal 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES le budget primitif annexe assainissement secteur Val Maubuée 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>
Dépenses 2 154 275.48 €	Dépenses 2 490 832.00 €
Recettes 2 154 275.48 €	Recettes 2 490 832.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe assainissement secteur Val Maubuée 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe assainissement secteur Marne et Chantereine 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>
Dépenses 2 392 516.88 €	Dépenses 4 054 000.00 €
Recettes 2 392 516.88 €	Recettes 4 054 000.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe assainissement secteur Marne et Chantereine 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe assainissement secteur Brie francilienne** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 819 517.88 €
Recettes	1 819 517.88 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	1 792 700.00 €
Recettes	1 792 700.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe assainissement secteur Brie Francilienne 2020** de la Communauté d'agglomération par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe eau 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	200 820.00 €
Recettes	200 820.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	250 220.00 €
Recettes	250 220.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe eau 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe restaurant communautaire 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	208 467.00 €
Recettes	208 467.00 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 559 362.00 €
Recettes	1 559 362.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe restaurant communautaire 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe immeuble de rapport** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	697 161.59 €
Recettes	697 161.59 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	995 634.00 €
Recettes	995 634.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe immeuble de rapport 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe canalisation transport 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	372 528.00 €
Recettes	372 528.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	1 478 600.00 €
Recettes	1 478 600.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe canalisation transport 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe Nautil 2020** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	590 069.60 €
Recettes	590 069.60 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	4 216 231.00 €
Recettes	4 216 231.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe Nautil 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le budget primitif annexe office du tourisme 2020**  
dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	9 500.00 €	Dépenses	522 400.00 €
Recettes	9 500.00 €	Recettes	522 400.00 €

**A ADOPTE le budget primitif annexe office du tourisme 2020 de la Communauté d'agglomération** par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les montants d'attributions de compensation 2020** suivants :

▪ Champs sur Marne :	7 089 589. 00 €
▪ Croissy Beaubourg :	-155 778. 82 €
▪ Emerainville :	1 982 388. 73 €
▪ Lognes :	2 450 780. 86 €
▪ Noisiel :	5 048 682. 73 €
▪ Torcy :	5 798 515. 82 €
▪ Roissy en Brie :	282 076. 66 €
▪ Pontault Combault :	4 206 207. 25 €
▪ Brou sur Chantereine :	251 410. 70 €
▪ Chelles :	3 397 437. 95 €
▪ Courtry :	782 683. 10 €
▪ Vaires sur Marne :	2 627 597. 17 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le programme d'emprunts** suivant pour l'année 2020 :

- budget principal : 17 262 344.32 €
- budgets annexes eau, assainissement- secteur Marne la Vallée / Val Maubuée, assainissement- secteur Brie Francilienne, canalisation de transport, office du tourisme : 0€
- budget annexe assainissement – Secteur Marne et Chantereine : 548 300.90 €
- budget annexe des immeubles de rapport : 352 674.00 €
- budget annexe du restaurant communautaire : 76 385.18 €
- budget annexe du Nautil : 245 814.46 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les taux de fiscalité directe locale** suivants pour l'année 2020 :

▪ Taxe d'habitation	7,99 %
▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00 %
▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3,80 %
▪ Cotisation foncière des entreprises	26,43 %

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'appliquer pour 2020 un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 9.51% sur la commune de Pontault-Combault** et que le produit de cette taxe sera intégralement reversé au SIETOM.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de fixer le seuil minimum de rattachement des charges et des produits à 1 000 € TTC pour le budget annexe de l'Office du Tourisme.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière de la ville de Chelles d'un montant de 57 588€ pour dépose et enlèvement de bâtiments modulaires** ayant servi aux activités du conservatoire pendant la durée des travaux d'agrandissement du conservatoire sis à Chelles.

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les tarifs suivants pour les animations et visites** programmées par l'Office de Tourisme pour les individuels et les groupes à l'exception des groupes scolaires :

Prestataire	Animation	Durée	Tarif public	Part reversée au prestataire	Commission perçue par l'OTPV
Yprema	Visite guidée du site	1h30	2 €	0 €	2 €
SIAM 77	Visite guidée du site	1h	2 €	0 €	2 €
Ferme du Buisson	Atelier famille	1h30	5 €	0 €	5 €
CPIF	Atelier	1h30	8 €	6 €	2 €
UCPA	Baptême poney	30min	5 €	4 €	1 €
UCPA	Découverte du rafting	15 min	9 €	8 €	1 €
UCPA	Journée plage	Libre de 10h le matin à 19h le soir	5.50 €	3.30 €	2.20 €
UCPA	Pratique du stand up paddle	1h	13 €	12 €	1 €
Epona	Atelier Parents-Enfants	2h	1 participant 30 € 2 participants 40 € 3 participants 55 €	1 participant 28 € 2 participants 36 € 3 participants 50 €	1 participant 2 € 2 participants 4 € 3 participants 5 €
Château de Champs-sur-Marne	Visite insolite des combles et sous-sols	1h30	8 €	6.56 €	1.44 €

**A PRECISE** Que les tarifs susmentionnés complètent les tarifs adoptés par la délibération n° 191033 du 10 octobre 2019 pour les prestataires suivants : Yprema, SIAM 77, UCPA , que les tarifs Epona et Château de Champs-sur-Marne susmentionnés viennent remplacer les tarifs adoptés par la délibération n° 191033 du 10 octobre 2019 - **DIT** que l'animation « Atelier famille » de la Ferme du Buisson se substitue à l'animation « Atelier Fanzine » et que l'animation « Atelier » du CPIF se substitue à l'animation « Atelier photogramme », toutes deux présentées dans la délibération n° 191033 du 10 octobre 2019. - **DIT** que les tarifs susmentionnés s'appliquent aux individuels ainsi qu'aux groupes à l'exception des groupes scolaires qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de responsable de pôle services aux entreprises au sein de la direction du développement économique, par un candidat contractuel au grade d'attaché échelon 4**, compte tenu des qualifications détenues et d'une expérience professionnelle conséquente. L'intéressée a pour missions, sous l'autorité du directeur du développement économique :

- Animer le pôle services aux entreprises rattaché à la direction du développement économique communautaire,
- Suivre les activités et les différents projets conduits par le pôle,
- Participer de façon transversale aux réflexions et aux autres projets de la direction du développement économique.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de rectifier l'erreur d'écriture matérielle relative à la base de rémunération** intitulée « échelon spécial Hors Echelle B3 », **du médecin du sport**, qui est remplacée par « 5ème échelon Hors Echelle B3 », portée sur les délibérations n°190643 du 20 juin 2019 et n°191024 du 10 octobre 2019.

**A ABROGE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la délibération n°191217 en date du 19 décembre 2019 relative aux contrats d'assurance des risques statutaires souscrits par le centre de gestion de Seine et Marne afin de la compléter. -A DECIDE de charger le centre de gestion de Seine-et-Marne de souscrire pour le compte de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée. Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la nouvelle convention triennale 2020 – 2022 de participation financière, d'objectifs et de moyens avec l'association Ecole de la Deuxième Chance de Seine-et-Marne (E2C 77), fixant comme objectifs annuels 85 jeunes suivis du territoire au minimum (dont 65 % en sorties positives et dynamiques).

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'adhérer à l'association France Active Seine-et-Marne Essonne. – A DESIGNE à l'unanimité des suffrages exprimés M. Gérard Eude en tant que représentant titulaire et M. Hafida Dhabi en tant que représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association France Active Seine-et-Marne Essonne.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (sauf pour l'Association de chasse de Marne-la-Vallée A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES 1 VOIX CONTRE : M. ALAIN LECLERC) l'attribution de subventions aux associations suivantes pour l'année 2020 :

EPCC La Ferme du Buisson.....	1 904 647 €
Théâtre de Chelles .....	140 000 €
Livre en Tête.....	650 €
Collectif du Printemps du Jazz.....	3 500 €
Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne (EMOHC).....	423 018 €
Union locale des MJC-MPT-Centres sociaux de paris vallée de la Marne.....	3 000 €
Mission Locale pour l'Emploi de Paris Vallée de la Marne.....	361 280 €
Mission Locale du Bassin Chellois .....	166 500 €
Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi de Paris – Vallée de la Marne (M2IE).....	280 000 €
Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO 77).....	120 000 €
Ecole de la 2 <sup>e</sup> chance (E2C).....	100 000 €
Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie (SIMT).....	2 500 €
REBOND 77 .....	6 500 €
Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACJUSE).....	1 100 €
ADIL 77 .....	11 400 €
Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation.....	2 665 €
FRANCE VICTIMES 77 (ex AVIMEJ).....	20 000 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne (CIDFF91).....	32 544 €
Association de prévention et de dépistage (AIDES).....	1 000 €
Descartes Développement et Innovation.....	480 000 €
Initiative Nord Seine et Marne.....	40 000 €
France Active Seine et Marne Essonne (ex AFIL 77).....	16 100 €
Réseau Entreprendre Seine et Marne.....	8 000 €
Université Paris-Est Université Paris-Est Marne-la-Vallée /Gustave Eiffel (UPEM) et COMUE.....	25 000 €
Relais Jeunes 77 .....	21 500 €

Empreintes .....	16 370 €
Seine-et-Marne Environnement (PTRE Plateforme Territoriale) .....	90 000 €
Le Rucher Lognot .....	475 €
Planète Val Maubuée .....	18 266 €
La Luciole Vairoise .....	11 000 €
Association de chasse de Marne-la-Vallée .....	2 850 €
Seine-et-Marne Environnement .....	24 000 €
Amicale du Personnel de Paris-Vallée de la Marne .....	22 000 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les statuts révisés de l'EPCC La Ferme du Buisson.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le lancement d'un travail d'élaboration d'un Contrat Territoire Enseignements Artistiques en lien notamment avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France et le Conseil Départemental de Seine et Marne.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de fourniture et révision d'instruments de musique, pour le réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne, comprenant plusieurs lots, et incluant la livraison et la mise en service des instruments, et, pour certains, leur révision régulière ; et à signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférent.**

**A ABROGE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la délibération n° 191035G du 10 octobre 2019 portant sur la mise à disposition d'un agent à l'Aqua-club Pontault/Roissy afin de modifier la limite du nombre d'heures pour la durée de la convention ainsi que sur la quotité du temps de travail annuel. – A AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent, dans les conditions définies dans ladite convention, à compter du 1er septembre 2019.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH MC HABITAT par la SCIC HLM GEXIO, en application de l'article L. 236-1 du Code de commerce et de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat par une société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré. – A APPROUVE le projet de traité de fusion et le projet des statuts de la SCIC HLM. – A DESIGNNE A l'unanimité des suffrages exprimés, M. Michel BOUGLOUAN comme représentant de la Communauté d'agglomération au futur conseil d'administration et aux assemblées générales des associés de la SCIC HLM et M.Brice RABASTE comme représentant permanent de la Communauté d'agglomération es qualité d'administrateur personne morale aux conseils d'administration de la SCIC HLM.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le protocole de relogement du quartier des Deux Parcs – Lizard à Champs-sur-Marne et Noisiel. – A AUTORISE le Président à signer le protocole.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) par l'association Seine-et-Marne Environnement à l'échelle de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à partir de mars 2020.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Seine-et-Marne pour la période 2020-2026, dans son ensemble, d'habitat des Gens du Voyage de Seine-et-Marne pour la période 2020-2026, dans son ensemble, sous réserve que soient prises en compte les observations suivantes :**

- Le projet de schéma prévoit l'aménagement d'une aire d'accueil de 28 places exclusivement sur la commune de Chelles alors que le premier schéma prévoyait cet aménagement sur les deux communes de Chelles et de Vaires-sur-Marne.
- Il est rappelé que la commune de Chelles a proposé d'aménager cette aire d'accueil au Sud de la ville, sur l'emprise appartenant à la SNCF qui s'est opposée à la vente de ce foncier pourtant inutilisé. Le soutien de l'Etat pour la convaincre de revoir sa position est à nouveau sollicité.
- S'agissant des objectifs d'aménagement de 50 emplacements en terrain familial locatif assignés à la commune de Chelles, le niveau d'exigence est tel qu'il serait souhaitable que l'analyse de la situation locale puisse être affinée afin de mieux identifier les besoins, l'estimation de ces derniers se basant sur un diagnostic réalisé il y a plus de 10 ans.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière d'un montant de 41 640,19 € TTC pour les travaux de nettoyage (évacuation et traitement des déchets) du bois de la Haute Maison. – A AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le programme d'étude proposé à l'Etat et à la Région concernant l'aide à l'ingénierie et la convention-cadre pour la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région Ile de France 2015-2020. - A SOLLICITE au titre de la convention-cadre tripartite, un montant total de subvention de 62 615 €, pour financer toute ou partie des actions inscrites dans le cadre du programme d'études de la CAPVM. – A FIXE la participation financière de la CAPVM à hauteur de 26 835 € HT, soit 30% du coût Hors Taxes, pour l'ensemble de ce programme d'études. – A PRECISE que la CAPVM recrutera 2 stagiaires pour une période minimum de deux mois. – A AUTORISE le Président à signer les conventions s'y rapportant et tout document s'y référant.**

**A ARRETE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, qui comporte : une description du territoire concerné, une synthèse des résultats de la cartographie, l'évaluation du nombre de personnes exposées au bruit, l'identification des zones à enjeux, les actions déjà menées et celles à venir pour lutter contre le bruit ou prévenir l'exposition des populations et les critères de détermination des zones calmes.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le rapport de la phase stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la CA Paris Vallée de La Marne**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de coopération à passer avec la Société du Grand Paris (Immeuble « le Cézanne » 30, avenue des fruitiers-93200 Saint-Denis) pour la mise en œuvre de mesures de compensation écologique (ligne 17 Nord) – restauration de milieux boisés sur le parc de Noisiel. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le principe de la cession des parcelles AK 54 et 56 sises à Noisiel, Cours du Lizard et des Deux Parcs, - sur lesquelles est implanté le commissariat de Noisiel, qui fermera ses portes dès que le nouveau commissariat districale de Torcy ouvrira -, à l'opérateur lauréat de la consultation en cours, pour la réalisation d'un programme de construction de logements en accession à la propriété.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer le protocole d'accord n°5 entre la Société Générale, la SPLA-IN M2CA et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne permettant de financer le phasage des recettes de commercialisation et des dépenses d'acquisition et de travaux nécessaire à la réalisation de la ZAC de la Régalle, modifiant la date de remboursement du prêt au 30 juin 2020.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de rétrocéder les locaux sis à Chelles, 28 rue Louis Eterlet, n'étant plus affectés à l'exercice de la compétence « Pratiques musicales », à la commune de Chelles qui en est propriétaire.**

- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession à l'euro symbolique, à la Commune de Pontault-Combault, des parcelles cadastrées AL 318 et 319, d'une superficie totale de 541 m<sup>2</sup> et le surplus de la parcelle AL 322p en cours de découpage.**
- A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et de régler le montant de la cotisation annuelle calculée sur la population du territoire, à savoir 0,018€/habitant en 2019, susceptible d'actualisation.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne à la commune de Brou-sur-Chantereine pour les travaux sur les réseaux d'assainissement de la rue Pasteur à Brou-sur-Chantereine.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public relatif à la maintenance d'installations d'éclairage public sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, et à signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document y afférent.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public relatif aux travaux d'aménagement et de renouvellement des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse sur les espaces gérés par la communauté d'agglomération et/ou liés aux compétences de l'agglomération (fourniture et pose de mâts, création de tranchées, fourniture et pose de fourreaux..), sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, et à signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière pour l'étude de gouvernance de l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne entre la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, le Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard, le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau Potable de Tremblay Claye, le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau Potable de Lagny, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et Val d'Europe Agglomération. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de pôle de Torcy. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention particulière de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du Quartier de l'Arche Guédon secteur 1 à Torcy. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière pour les travaux d'aménagement d'un point d'arrêt de transport en commun avenue de la République à Roissy-en-Brie. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer la convention particulière de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi de l'exécution des travaux de construction et de restructuration de l'Ecole Maternelle Pablo NERUDA à PONTAULT-COMBAULT, en Ecole Élémentaire, entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et la ville de PONTAULT-COMBAULT.**



- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention Pluriannuelle de Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne concernant le projet Deux Parcs Luzard, et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière forfaitaire annuelle de 30.000 €, pour l'entretien des espaces extérieurs de la gare routière de Pontault-Combault. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout documents y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°3 à la convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du Pôle d'échanges de Chelles qui redéfinit la durée pour 24 mois supplémentaires, le coût supplémentaire de l'étude de 6.875 € H.T et les nouvelles modalités concernant l'échéancier prévisionnel d'appel de fonds auprès de la Société du Grand Paris. –A AUTORISE Monsieur le Président à signer le dit avenant et tout document y afférent.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer le marché de gestion des consignes Véligo du territoire comprenant fourniture et pose du contrôle d'accès, gestion des abonnements, suivi d'activités, maintenance du contrôle d'accès et vidéo protection des consignes avec la Société CYKLEO (filiale de Kéolis) sise 20, rue Hector Malot 75012 PARIS- pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois dans la limite de 4 ans, passé sans montant minimum ni montant maximum annuel, et exécuter le marché et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de mandat de gestion relative à la perception des recettes d'abonnement des consignes Véligo de Paris-Vallée de la Marne, avec la société CYKLEO sise 20, rue Hector Malot 75012 PARIS , passée pour la durée des marchés afférents. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation d'un marché public pour la fourniture, l'entretien et la gestion publicitaire des abris voyageurs situés sur le territoire Nord de la CAPVM et à signer le marché à intervenir et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture, l'entretien et la gestion publicitaire des abris voyageurs situés sur le territoire Nord de la CAPVM. - A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive, et prendre les mesures nécessaires.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la prestation de médecine préventive et professionnelle pour les agents des membres du groupement de commandes. - A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive et tout document afférent et prendre les mesures nécessaires.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention avec la ville de Torcy précisant les conditions de prise en charge de l'occupation des locaux par la Maison Intercommunale d'Insertion et d'Emploi du Val Maubuée (M2IE) à Torcy jusqu'à la fin du bail commercial, à savoir le 30 novembre 2021.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la Commune de Pontault-Combault, des parcelles AE 346, 347 et 493 d'une superficie totale de 3 539 m<sup>2</sup>, pour la construction d'un parc relais à la gare d'Emerainville-Pontault-Combault.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'avenant de transfert à la CAPVM au contrat de délégation de service public pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un parc relais à la gare d'Emerainville Pontault-Combault et selon les dispositions prévues dans la présente délibération.

– **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tout document afférent à ce dossier.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** : - le choix de retenir comme **concessionnaire pour la gestion du centre aquatique intercommunal, le candidat VERT MARINE, 1 Rue Lefort Gonssolin, 76130 Mont-Saint-Aignan, - le contrat de concession de services** (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation de la concession avec ledit candidat ; - la prise en charge par la Communauté d'agglomération des dépenses issues des contraintes de service public. - **A AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession** de services et ses annexes.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de mise à disposition de moyens matériels et humains pour le fonctionnement du syndicat mixte de la passerelle du moulin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et pour une durée d'un an.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à signer une convention d'occupation du domaine public avec la société DALTYS pour installation de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires- **A APPROUVE** la redevance annuelle de 15 % basée sur le chiffre d'affaires annuel HT.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50*

*Date affichage : 14 février 2020*